

L'Anarcho-syndicaliste

N°223 – Le numéro : 2 €

Mars 2021

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même ... » Fernand Pelloutier – Lettre aux Anarchistes.

Au bord du gouffre en 2008, ... Aujourd'hui, nous plongeons en enfer !

En 2008, Alexandre HÉBERT et des militants anarcho-syndicalistes produisaient un projet de manifeste où ils écrivaient :

« Il nous faut, hélas, constater qu'aujourd'hui, le mouvement syndical est, de nouveau, menacé de destruction pure et simple ».

Ce manifeste fût considéré par beaucoup de militants comme violent contre la Confédération et ses responsables qui furent qualifiés, par nous, de bureaucrates.

Aujourd'hui comme hier, les tenants d'une forme d'autocratie opposent à la « Charte d'Amiens », la « Charte du Travail ». Il faut bien constater que les agissements d'une fraction de la bureaucratie syndicale de la CGT-FO, contrairement aux règles démocratiques élémentaires, reposent sur une conception des rapports sociaux totalement étrangère à nos traditions et qui, de surcroît historiquement, a largement démontré sa nocivité.

À l'initiative de l'UAS regroupé avec les Compañeros, Le 22 septembre 2012, nous avons publié le « Manifeste pour un syndicalisme libre et indépendant » :

« L'unité d'action est uniquement l'expression des revendications des travailleurs et des modalités d'action décidées en commun. Il s'agit alors d'une arme syndicale. A contrario, l'unicité syndicale, prétendant réaliser l'unité organique, s'inscrit dans un projet totalitaire.

Les événements se sont considérablement accélérés à l'occasion du mouvement contre la réforme des retraites en 2010. L'intersyndicale est devenue une structure pérenne. Elle regroupe en conglomérat des « organisations syndicales » avec une pléiade de mots d'ordre allant de « réformer la réforme » jusqu'à « une autre réforme ».

Le dénominateur commun de cette « intersyndicale » structurée, c'est l'opposition aux revendications de la classe ouvrière, mieux, unité organique oblige, il s'agit de pousser la classe ouvrière vers la démoralisation.

Nous sommes là dans la logique totalitaire d'un syndicalisme tentant de devenir unique sous l'égide du double patronage de Thibault et Chérèque. C'est la conséquence logique de l'accord entre le gouvernement, le MEDEF, la CGT et la CFDT sur la représentativité syndicale. [...]

Dans un tel contexte, il est nécessaire que la CGT-FO résiste aux sirènes totalitaires de l'unicité syndicale. Il faut maintenir notre opposition au syndicalisme rassemblé, participatif, de collaboration.

Pour cela, le respect strict des règles du fédéralisme de la démocratie ouvrière est seul capable de prévenir les dérives bureaucratiques et la menace de la subsidiarité que le contexte économique, politique et social va encourager.

Il est donc indispensable de réaffirmer notre volonté de voir abrogées la loi sur la représentativité syndicale et sa transposition dans le secteur public.

La résolution du CCN de la CGT-FO des 9 et 10 octobre 2010 stipulait :

« Le CCN réitère sa détermination à développer le syndicalisme libre et indépendant. Il demande le retrait de la loi du 20 août 2008. ».

Ce serait une grave illusion de croire à notre survie dans le cadre de cette loi, y compris en étant «représentatifs ». [...] » ()*

Mais vint ensuite la haute trahison de Jean Claude Mailly, secrétaire général de la CGT-FO.

Cette analyse a été de plus en plus partagée par les adhérents et militants pour aboutir au Congrès confédéral de Lille, en avril 2018, à la mise en minorité de Jean Claude Mailly, à l'élection de Pascal Pavageau et au vote d'une Résolution générale affirmant clairement les revendications. L'essentiel souligne la nécessité d'une mobilisation générale dans le respect de la Charte d'Amiens.

La bureaucratisation, l'asservissement au pouvoir économique et politique sont bien plus ancrés dans les sphères du pouvoir que nous le pensions.

Après avoir dégagé Pascal Pavageau, les technocrates élus à la CE confédérale, toutes tendances confondues, ont repris les manettes de la Confédération et Yves Veyrier, guidé par Jean Claude Mailly (au service de Raymond Soubie), collabore activement avec le gouvernement et le patronat.

Tant au niveau politique qu'au niveau syndical, il n'y a plus la moindre vie démocratique. Les médias ont annihilé toute réaction avec le Covid.

Les lois d'urgence policière, sanitaire passent sans grande réaction des organisations syndicales, toutes organisations syndicales confondues. À Force-Ouvrière, le silence de la grande majorité des responsables départementaux, des fédérations et des syndicats nationaux privés ou publics, envers la politique de compromission de la Confédération, est assourdissant. Il semble que chacun ne pense qu'au renouvellement de son mandat ou à l'accession à de nouveaux mandats et aux prébendes qui y sont attachées.

Aujourd'hui, les responsables syndicaux ont oublié la lutte de classe et collaborent directement à la destruction de nos acquis sociaux, nos libertés individuelles, nos droits fondamentaux. Le plus étonnant c'est qu'il ne semble pas y avoir la moindre opposition au sein de la CE confédérale, ni au sein du CCN ; tous semblent partager un œcuménisme entre leurs divers courants du syndicalisme et sanctifier une unité à l'intérieur de FO et avec les autres centrales syndicales.

Pouvons-nous espérer un réveil de la CGT-FO ? Est-ce le calme avant la tempête au sein du mouvement syndical libre et indépendant, ou bien sa fin ?

Nous ne pouvons nous y résoudre et invitons les camarades « Charte d'Amiens » à s'organiser pour relancer un syndicalisme de lutte de classe et d'action directe.

Rien n'a changé et poursuivre sur la ligne actuelle nous condamnerait à disparaître.

Marc Hébert

31 mars 2021

(*) Le texte intégral de ce manifeste et la liste des signataires est à lire dans ce numéro.

Et maintenant...

C'est demain...

Ceux qui nous gouvernent sont soit au courant de la vérité sur la Covid-19 et instrumentalisent par une gouvernance sanitaire totalitaire (super producteur de *fake-news*), soit ils font preuve d'incompétence incurable.

Dans *Le Figaro* du 23 février 2021, nous pouvons lire ce commentaire après la déclaration du Secrétaire général de l'O.N.U.: «*Le Secrétaire général de l'O.N.U., Antonio Guterres, a déploré lundi 22 février que l'épidémie de Covid-19 soit utilisée par certains pays, qu'il n'a pas cités, pour faire taire les "voix dissonantes" et les médias.*».

Avant tout, il y a un constat: le néo-capitalisme financier, au travers des banques et la spéculation des grands laboratoires multinationaux, organise une véritable politique de concurrence artificielle pour mieux usurper des milliards de dollars de profits, au détriment de la population mondiale.

Donc gouverner avec la Covid-19 c'est la stratégie du capitalisme financier mondial afin d'appauvrir les populations et de pouvoir s'attaquer aux acquis de la classe ouvrière.

En France, notamment, cette politique se traduit par le démantèlement de l'Assurance-chômage dont l'objectif est de mettre sur la paille, 900.000 chômeurs, dans l'immédiat, en attendant les dépôts de bilan de milliers d'entreprises et de même, les 130 milliards d'euros d'épargne des Français convoités par le gouvernement afin de réaliser un énorme hold-up.

Ceux qui nous gouvernent ne perdent pas de temps: ils votent des lois liberticides par dizaine, organisent et impulsent un véritable règne sociétal. «*Diviser pour régner*» n'était jamais aussi diversifié et intensif qu'aujourd'hui. Ils bénéficient de tous les partis politiques, sans exception, pour déconstruire la république, au profit, bien entendu, du nouvel ordre moral.

Dans ce contexte, les spéculations planétaires qui se traduisent par la pénurie de vaccins correspondent aux estimations dont les gouvernements ont besoin pour encore plus déprimer les populations.

D'où la cacophonie, en France, qui frise parfois le ridicule. Les scientifiques, super-divisés, mettent en évidence la faillite du système de santé et, parfois même, révèlent des conflits d'intérêts, voire la corruption.

Quant aux médias, ils s'acharnent et s'engagent dans la voie de la dictature sociétale, avec, notamment, une version étrange du «*féminisme*», qui se résume en une dénonciation perpétuelle de «*crimes sexistes*» réels ou imaginaires.

L'histoire du mouvement syndical a permis une amélioration considérable de la condition des femmes: «*A travail égal, salaire égal!*», mot d'ordre de la C.G.T. de la *Charte d'Amiens*.

Force est de constater que le mouvement sociétal féministe n'a pas permis de supprimer cette différence de salaire entre hommes et femmes.

Mais peu importe la condition des femmes pour le gouvernement, les partis politiques et les bureaucraties syndicales: l'approfondissement de la division leur suffit et surtout le moyen de répression du mouvement ouvrier et des démocrates.

Il est bien entendu que pour le gouvernement qui œuvre au démantèlement des acquis de tous les salariés - et notamment la protection sociale - il est primordial d'inféoder les bureaucraties syndicales pour appliquer cette politique désastreuse contre la classe ouvrière. Chasse aux sorcières, infamie... sont les instruments du nouveau monde qui ressemble étrangement au Moyen-âge.

Mais ces modernistes de pacotille vont finir par se réveiller effrayés car ils vont découvrir l'existence de la lutte de classe qui n'est pas morte, bien après Marx.

La portée du mouvement des *Gilets-jaunes* va, dans la période qui s'ouvre, nourrir le combat de la classe ouvrière contre le gouvernement et ses plans néfastes contre tous les acquis de la société républicaine.

Bertrand KANBAN,
2 mars 2021.

Syndicalisme de lutte de classe ... ou syndicalisme d'accompagnement?...

... AUTREMENT DIT, «REVENDEICATIONS» OU «DIALOGUE SOCIAL»?

C'est bien beau de revendiquer un «*véritable dialogue social*», mais, en fait, ça veut dire quoi, revendiquer un vrai «*dialogue social*»?

Le dialogue social étant un outil du Patronat et d'origine chrétienne, il n'y a pas à gratter longtemps les couleurs de l'image pour s'apercevoir que c'est d'un enfumage dont on parle... et revendiquer un véritable enfumage, c'est bien, quelque part, qu'on en ait envie ou pas, l'enfumage des ouvriers et salariés de ce pays que notre Confédération revendique (je reste dans le champ de notre action, donc de l'Économie en France).

Parce qu'enfin, entre eux, en face, et nous – tous salariés de la France d'en bas confondus, c'est une question de rapport de force, le dialogue social et, même si le rapport de force, d'année en année, de décennie en décennie, s'est inversé en notre défaveur, c'est encore, au-delà du nombre de nos adhérents – toutes confédérations et organisations corporatistes confondues se réclamant de la lutte de notre classe contre celle(s) d'en face, une question de principe et d'amour propre qui se pose là, une question de fierté de producteurs face à ceux qui ne peuvent pas se passer de nous. Ils ont beau informatiser, robotiser, dématérialiser ce qu'on produit, c'est toujours de nous dont il s'agit, nous les charges difficilement tolérables, et non de ces investissements matériels déductibles des impôts.

Ce n'était pas par hasard qu'André Bergeron (au passage, salut Dédé!) revendiquait que l'outil de production soit imposable...

Bref, il n'y a de vrai dialogue avec le Patronat et/ou l'État que lorsqu'il y a revendication, c'est-à-dire un ou des projets propres à notre camp et sûrement pas forcément à celui d'en face. D'ailleurs, en face, ils ne manquent jamais d'arguments, de revendications et/ou de projets à nous proposer!

Alors pourquoi faudrait-il venir sur leur terrain de leur dialogue social – autrement dit de leur monologue social – à prendre ou à laisser, celui qu'ils veulent nous faire gober, coûte que coûte, parce qu'il n'y aurait pas – disent-ils – d'autre(s) solution(s)?

Étonnant, non? Il n'y a jamais d'autre(s) solution(s) que celle(s) qu'ils nous présentent. Ils n'arrivent désespérément jamais à se mettre dans notre peau. Il faut systématiquement qu'ils dégagent un profit quand ils nous requièrent.

Pourquoi? Parce que c'est une vraie question d'orgueil, de suffisance, de morgue (dans tous les sens du terme) à l'égard de ceux qu'ils considèrent comme plus faibles qu'eux, donc de mépris intellectuel et physique à l'égard de la vie de celles et ceux que cette classe de nantis leur impose, leur subtilise ou leur vole.

Conscients qu'ils sont de ce qu'ils font, ils ne peuvent se concevoir en exploités, ils ne peuvent jamais ou presque pratiquement jamais mener à bien à eux seuls le(s) projet(s) qu'ils échafaudent parce qu'ils veulent des gens, leurs gens à leurs pieds – mi-humains, mi-animaux de labeur ou de compagnie, - pour que LEUR VIE soit réussie, épanouie. Sont-ils fous (je ne puis dire «*soyons fous*» à leur place, nous rêvons d'une autre société que la leur), que leur vie soit inscrite dans l'Histoire (la vraie, la science humaine qui, lorsqu'elle en parle encore (!), ne réserve qu'une douzaine de lignes à *La Commune de Paris* dans ses programmes d'histoire)?

Revendications et confrontation des solutions au problème social ou accompagnement du plan patronal dans l'espace subsidiaire qu'il a réservé à «*ses ressources humaines*», après et parce que les représentants de ces dernières en ont accepté et donc partagé le diagnostic, pré-établi bien évidemment... «*that is the question!*».

J'ai récemment été amené, «*distanciellement*», à représenter FO dans une séance de réflexion et d'élaboration des conditions du travail à domicile - que les tenants du diagnostic partagé appellent «*télétravail*» - sous l'égide de l'État représenté par la DIRECCTE (*).

C'était la première séance à laquelle FO-22, très méfiant, participait. Il s'agissait, en fait, depuis les premières séances auxquelles nous n'avions pas assisté, de définir un cadre protecteur pour les salariés d'entreprises de moins de cinquante salariés, mais dans l'optique d'optimiser la productivité de ces entreprises.

Étaient présents à cette réunion, les représentants de la CGT (qui s'était proposée pour élaborer le projet), de la CFDT, de la CFTC, CFE-CGC, un représentant du Patronat, de la FDSEA, deux participants ne s'étant pas présentés, le tout sous l'égide du directeur-adjoint de la DIRECCTE.

Bref, une réunion de travail, dirons-nous, pour le bien commun profitant tant à l'employeur qu'au salarié en «*télé-travail*».

Voyez-vous où je veux en venir? Oui, bien sûr, à la différence – objet de cet article - entre négociations nationales et diagnostic régional ou départemental partagé ou accompagnement du patron... dans l'intérêt de tous. Surtout du sien et, de fait, subsidiairement de celui de ses salariés...

En lieu et place, inversion du principe de faveur oblige, de négociations comme nous en avons connues des décennies durant, qui voyaient les organisations patronales affronter les organisations syndicales poussant le plus loin possible leurs arguments dans le but d'améliorer l'existant par de nouveaux avantages sur le terrain social du patron... une modeste séance «*moderne*» de travail constructif, «*la main dans la main*» pour... quoi?

Pour un mode de travail apaisé, sans conflit, dans l'intérêt partagé en commun. Et bien évidemment, toute mise en évidence d'amélioration de la protection du salarié, ou toute revendication pour contrebalancer l'ingérence de l'entreprise dans la vie privée du salarié, trouvait «*sa*» déléguée CFDT pensant à la place du petit patron, s'exprimant presque exclusivement au nom de celui-ci, pour dire qu'il ne pouvait pas, qu'il n'accepterait jamais...

La fin de cette réunion de travail entre gens de bonne volonté, constructifs, ne pouvait se terminer que par une clause de «*revoyure*» avec une mouture finalisée ou presque du projet... lié quand même à la conjoncture épidémique.

La seule évocation, présentée par FO, de multiplier les protections du salarié, au regard de la prospective des 80/85% de télé-travail à l'horizon 2030, avait comme jeté un pavé dans «*l'eau probe*» du marigo!

Ah! Sacré *Rerum Novarum*, va, quand tu nous tiens!

Alors, est-ce bien à ce syndicalisme-là que les forces vives de la confédération CGT-FORCE OUVRIÈRE veulent dorénavant sacrifier leur indépendance d'analyse et d'action, leur liberté d'agir et de pensée?

Au profit de quoi? D'une autonomie de manœuvres, de choix de la couleur du papier-peint déjà choisi pour les murs de la prison dorée dans laquelle ils aspirent à se réifier?

Et la classe, dans tout ça?

- Oui, chef! 1984, chef!

- *Ite missa est!* Rompez les rangs!

Yvon BOURHIS.

(*) DIRECCTE: Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

ABONNEMENT:

Abonnement pour 20 n°: 40 €.
Abonnement de soutien: 50 € au moins.
FORMULAIRE SUR: www.uas-pelloutier.fr

PAR COURRIER ET CHÈQUE:

adressé à:
L'ANARCHO-SYNDICALISTE
19, rue de l'Étang-Bernard - 44400 REZÉ

libellé à l'ordre de:
ASSOCIATION DES GROUPE FERNAND PELLOUTIER
CCP: 9998 28B Nantes.

PAR COURRIEL ET VIREMENT BANCAIRE:

adressé à:
uas.pelloutier@laposte.net

virement à destination de:
FR 74 2004 1010 1109 9982 8D03 218

TÉLÉTRAVAIL ET DOUBLE LANGAGE À FO, CELA SUFFIT

Sous le numéro Annexe circ. n° 53-2021, les militants FO peuvent lire la trame de l'intervention d'Yves Veyrier, Secrétaire général actuel de FO, adressée au Premier ministre, lors de la réunion multilatérale du 15 mars 2021. Il est précisé en début de ce texte: « Avec les pouvoirs publics, lorsque nous sommes consultés, nous faisons part de nos avis. ». Ce qui peut interloquer, à bon droit, le militant FO qui sait que FO fait part, depuis son origine, de ses « revendications » et ne donne pas des « avis » d'experts.

Pour ce qui concerne la crise sanitaire, Veyrier rappelle qu'il y a des loyers qui « tombent tous les mois ». Pour autant il ne revendique pas, ce qui est un classique pour les 150 ans de la Commune, un moratoire sur les loyers. Pourquoi, alors que c'est le mandat ?

Il n'est pas plus revendiqué d'abroger la LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, laquelle, au prétexte officiel de « faire face à l'épidémie », ne donne aucun moyen de santé publique en la matière mais, en revanche, profite du prétexte pour remettre en cause la prise de congés payés par le salarié et la semaine de travail, qui peut être portée à 60 heures. La moindre des choses est de revendiquer l'abrogation de cette loi, dont il est notoire que le patronat souhaite qu'elle devienne pérenne.

Il n'y a pas un mot, en sus, sur les conditions actuelles de l'état d'urgence avec un Conseil de défense, dont le caractère liberticide ne fait aucun doute et qu'une pandémie ne peut en aucun cas justifier.

Or nombre de démocrates demandent la fin de l'état d'urgence, le retour à un fonctionnement démocratique de l'ensemble des institutions et des « corps intermédiaires ». La pandémie a bon dos pour faire passer des contre-réformes sur

l'assurance chômage ou sur la « sécurité globale » dans des conditions où la contestation sociale se voit interdire de se faire entendre.

Il est nécessaire de revendiquer l'abrogation de décrets et lois antisociaux et antidémocratiques, que le gouvernement fait passer dans de telles conditions. Par exemple, et explicitement, revendiquer l'abrogation du décret du 2 décembre 2020, ouvertement liberticide et antisyndical. Tel n'est pas le cas. Ce ne sont que formules générales, alors que, comme dit l'autre, « *ce qui se conçoit bien s'énonce clairement* ».

Pour ce qui concerne l'assurance chômage, Veyrier demande « l'abandon des dispositions », susceptibles d'entrer en application au 1 juillet 2021. Mais pourquoi ne pas revendiquer, par exemple, comme le veut le mandat, en rappelant les termes de la résolution générale de 2018 (p.12) : « Le Congrès estime indispensable de rendre effectif le droit pour tous à un emploi librement choisi et de combattre les causes véritables du chômage en favorisant la création d'emplois pérennes et de qualité. Il condamne ainsi toutes les pratiques qui n'ont pour d'autre objet ou effet que de réduire fictivement les chiffres du chômage, sur le modèle d'une logique généralisée de « micro-travail » ou à l'instar de l'Allemagne qui a supprimé la majorité des allocations chômeurs engendrant de fait une multiplication par 5 des travailleurs pauvres .»

Et ce d'autant plus qu'il y a déjà plus de 9 millions de travailleurs sous le seuil de pauvreté et que cela va s'aggraver avec la baisse des indemnités de chômage : le résultat sera moins de chômeurs en fabriquant plus de pauvres et d'exclus demeurant dans la misère. Tandis que les dividendes continuent à être versés sans que le gouvernement ne prenne aucune mesure. Ce qui est dit, sur ce dernier point, mais rien n'est revendiqué, telle qu'une loi limitant la part des

dividendes avec une échelle des salaires. C'est possible, c'est ce qui existait il y a trente ans !

Mais si ce n'est pas revendiqué, le Premier ministre en question, notamment à la botte des banques et des multinationales, comme Macron, ne va pas faire l'effort de comprendre, c'est sûr. Tout ce qu'il peut comprendre, c'est que le Secrétaire général de FO ne prend pas ses responsabilités, comme du temps de Bothereau, Bergeron et Blondel, et ne respecte pas son mandat : revendiquer clairement pour le mieux-être des travailleurs et travailleuses.

Le plus sidérant, néanmoins, c'est le commentaire de Veyrier sur le télétravail. Dans son intervention, il s'interroge sur le télétravail et énonce : « le rapport Mettling nous pose question. Je le dis, nous craignons de voir là le cheval de Troie d'un troisième statut. ». Or c'est le secret de Polichinelle de la propagande actuelle que, sous prétexte de pandémie, il faudrait un télétravail le plus généralisé possible. Car il s'agit d'aller, en effet, vers un autre statut du travail : individualisé et à la merci du patron ! Le problème c'est que le rapport Mettling n'ayant pas abouti à une loi, ce n'est pas lui qu'il faut dénoncer. Ce qu'il faut dénoncer, c'est l'Accord national interprofessionnel du 26 novembre 2020 sur le télétravail, qui comporte, à coup sûr, le risque du « cheval de Troie » d'un troisième statut. Raison pour laquelle le Medef s'en félicite dans son courrier du 15 février 2021 aux organisations syndicales. Sauf que FO a signé ce maudit texte favorable à la « charte de l'employeur » et pour lequel l'accord collectif n'existe plus, sauf « éventuellement ».

Et là, la question est posée : combien de temps les militants FO doivent-ils supporter ce double langage ? Combien de temps une alliance entre groupes dans l'appareil de FO, depuis octobre 2018, va-t-elle imposer cette pratique contraire aux intérêts des travailleurs, dans le silence incompréhensible des instances : Commission Exécutive, CCN... ?

Car l'unique réponse, c'est d'exiger le retrait immédiat de la signature de FO au texte de l'ANI du 26 novembre. Il est impossible de continuer la comédie : « ma main droite ne sait pas ce que fait

ma main gauche » et impossible que FO signe, avec son Secrétaire général, un texte « cheval de Troie » d'un statut de travailleur sans droits, individualisé et sans défense collective.

Et il faudrait se contenter d'une évocation du risque antisocial, tout en maintenant la signature de FO ? Cette position est intenable. Cette duplicité se moque du mandat, comme des militants. Dès le prochain CCN, le retrait de la signature doit être exigé, comme le respect du mandat. Car ce genre de double jeu a toujours conduit à la liquidation des groupes, partis ou syndicats qui ont voulu jouer au plus fin. L'exemple récent du Parti socialiste, liquidateur du socialisme, est assez clair et qui a conduit à la réduction massive de son appareil.

Pas de double langage à FO ! Mais des revendications sociales clairement exposées et qui condamnent, sans ambiguïté, le libéralisme économique et la financiarisation de l'économie, porteurs d'injustices et de misère sociales comme de destruction de la démocratie sociale. De cela FO ne peut être complice en signant des accords désastreux pour les travailleurs et en jouant la comédie avec des jeux de mots : nous ne sommes pas des « partenaires », mais des « interlocuteurs », dit Veyrier dans son texte.

Ni l'un ni l'autre. Nous, syndicalistes, sommes, avec notre programme de classe et face au programme de classe du Patronat et de son gouvernement (tout pour les actionnaires !), les représentants du monde du travail. Et ce n'est pas en jouant avec les mots qu'on y arrive. C'est en revendiquant haut et fort et en respectant le mandat, en ne signant rien qui soit contraire et lamine les droits et conditions de travail.

Deux ans de double langage à FO sans respect du mandat, avec deux ans de coupable complicité, cela suffit ! Retour à l'indépendance de classe et à la liberté !

Gérard da Silva

24/03/2021

« Sécurité Globale, de quel droit ? »

Que signifie cette idée de « *sécurité globale* » et d'où vient-elle ? Quels sont les nouveaux systèmes de surveillance envisagés ? Qu'est-ce que le continuum de sécurité ? Que révèle le processus parlementaire d'adoption de la loi ? Pourquoi la liberté d'opinion est-elle menacée ?

Le film « *Sécurité Globale, de quel droit ?* »* croise les points de vue de sept universitaires, chercheuses et chercheurs en droit, spécialistes du droit pénal, de politique criminelle, des données personnelles et de l'espace public. Interrogés sur cette proposition de loi « *sécurité globale* », ils décryptent les dispositifs technopoliciers prévus par le texte et, au-delà, le projet politique qu'il recèle.

Un inventaire succinct des points forts de leur analyse est évoqué ci-dessous dans cet article, avec le lien pour visualiser ce film au complet, riche en références juridiques.

La notion de « *sécurité globale* » émerge à la suite de la chute du mur de Berlin (9 novembre 1989). La menace n'étant plus considérée d'États contre États, mais de groupuscules dotés d'une capacité d'action à l'échelle d'un État, les milieux militaires craignent la réduction de leurs budgets. Ils émettent alors l'idée, surtout depuis les États Unis, que l'État doit investir des moyens sécuritaires autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs frontières.

Le continuum de sécurité, intégré dans ce projet de loi, naîtrait d'une synergie, d'une meilleure coordination des forces de police. Aux 250 000 personnels actuels des polices nationales, municipales et de gendarmerie, seraient ajoutés 21 500 policiers et 165 000 agents de sécurité privée.

Cette augmentation massive de la surveillance de la population se réaliserait donc par la sous-traitance des constats d'infraction à des entreprises privées.

Tout un maillage d'agents publics et privés pourront observer, surveiller, palper la population avec des moyens matériels considérables : caméras de vidéosurveillance à reconnaissance faciale sur les agents, les bus et tramways, drones, etc...

Cette surveillance globale révèle un projet de société de type panoptique, comme dans les prisons du même type où l'on peut surveiller d'un seul point de vue les portes de toutes les cellules.

Des moyens de « *technopolice* », de « *surveillance intelligente* », se développent déjà un peu partout dans le monde, non seulement dans les États totalitaires, mais aussi dans des États dits démocratiques : capteurs sonores, thermiques, capteurs d'odeurs et d'images, fixes ou mobiles, caméras frontales, caméras embarquées, caméras piétons...

L'étendue de ce contrôle global du territoire serait permise par l'intégration dans le droit commun des

pratiques de « *l'état d'urgence* », plus seulement réservé aux événements ponctuels, qu'on soit d'accord ou non, attentats ou épidémie, mais à tout heure, en tout lieu et en toute circonstance.

Si ce projet de loi interroge sur le devenir des libertés, il en est de même sur les méthodes employées pour sa légalité.

Car un projet politique est clair et indéniable derrière cette loi, mais il est invisibilisé par la technicité du texte soumis aux parlementaires. Son incompréhension systémique empêche ainsi toute forme de débat de fond sur le changement de paradigme sur la sécurité.

La lecture des débats à l'Assemblée nationale prouve que n'ont été discutés que des points techniques. Le processus de débat contradictoire, dont l'issue n'est pas prédéterminée, est ainsi remplacé par une simple chambre d'enregistrement de la loi présentée par le gouvernement Macron.

Fort heureusement, une pression de la rue s'exprime par moult manifestations, depuis sa mise à jour, se réappropriant ce débat, avec des slogans sans ambiguïté :

« *Orwell avait raison... Floutage de gueule... Souriez vous êtes filmés... Sécurité globale = dictature générale, etc...* »

Elle conteste aussi les articles de cette loi remettant en cause les mesures d'aménagement de peine pour infractions contre la police, en l'occurrence lors des manifestations.

Ces retraits d'aménagements de peine ne sont vus qu'une seule fois jusqu'à présent et pour les terroristes. On assimile donc le manifestant à « *un terroriste* ».

Surveiller et punir est bien la marque d'une société totalitaire !

Quand le préfet de Paris, Didier Lallement a déclaré à une manifestante « *On n'est pas dans le même camp !* », il avait raison, comme un aveu.

La bourgeoisie défend toujours ses intérêts (et ses privilèges) et nous, les nôtres, les actifs, les prolos, « *les sans-dents* ».

On ne lâche rien.

Laurence.

* Voir le film sur : <https://vimeo.com/506052816>

Intervenants :

Olivier Cahn, Professeur à l'Université de Tours

Christine Lazerges, Professeure émérite de l'Université Paris 1- Panthéon-Sorbonne

Raphaële Parizot, Professeure à l'Université Paris Nanterre

Pascal Beauvais, Professeur à l'Université Paris 1- Panthéon-Sorbonne

Lucie Cluzel, Professeure à l'Université Paris Nanterre

Ludivine Richefeu, Maîtresse de conférences à CY Cergy Paris Université

et Noé Wagener, Professeur à l'Université Paris Est Créteil

CORRUPTION CONTRE RESPECT DU MANDAT

La corruption à l'initiative entre autre de l'employeur est incompatible avec le respect du mandat syndical, celui-ci étant l'émanation du cahier revendicatif et de salaire à défendre au détriment du profit des entreprises.

L'employeur dans le souci d'avoir des délégués compréhensifs par rapport à sa vision d'entreprise et de ses intérêts s'attachera à privilégier un dialogue social envers les élus et un déroulement de carrière et de salaire refusé à la majorité des salariés.

Non les syndicalistes ne peuvent se situer dans le cadre du bien commun, ils ne sont pas des partenaires sociaux.

L'histoire l'a montré, même aujourd'hui le partage des richesses se fait toujours au détriment du plus grand nombre dans une entreprise, peu importe sa taille.

A l'image de Belin pendant la seconde guerre mondiale, aujourd'hui la compromission des représentants syndicaux ne peut masquer la réalité des faits.

Vous prendrez connaissance du mail destiné à tous les employés d'Airbus en France, où sans prétention de ma part l'information concernant l'existence de la participation d'Airbus dans les mines d'or au Mali. Airbus (et pas seulement les dirigeants) aura du mal à justifier dans l'avenir les licenciements dans tous les pays où il est implanté.

Je vous ai informé qu'Airbus, comme bon nombre d'entreprises, profite de l'aubaine financière avec la situation du COVID, et s'apprête à procéder à des licenciements.

Je vous ai averti, vous salariés d'Airbus Nantes, que la société détient des participations dans des mines d'or au Mali (voir le livre de Marc Echinger - *L'homme qui en savait beaucoup trop* - Editions MASSOT, page 55 et 56). Et qu'après avoir profité de l'argent de nos

impôts pour développer l'industrie aéronautique, les dirigeants d'Airbus préfèrent privatiser les profits et nationaliser les pertes... Pourquoi les organisations syndicales n'ont-elles pas exigé que la direction d'Airbus préserve l'outil industriel et tous ses emplois?

J'ai envoyé ce même mail au syndicat FO Airbus de St Nazaire. Cette information est destinée à tous les syndiqués FO entre autres d'Airbus de Nantes, de St Nazaire et de Toulouse. Vous avez en 2007, lors de « power 8 » refusé la provocation de 2,88 euros de prime d'intéressement alors que les dirigeants d'Airbus empochaient des plus-values de plusieurs millions d'euros. Demain dans un avenir proche, vous devrez refuser d'être sacrifié alors que Airbus a fait main basse sur l'or du Mali.

Aujourd'hui, la connivence entretenue entre la direction et les organisations syndicales sacrifie vos intérêts.

C'est bien parce qu'il y a connivence avec des conséquences pour vous salariés et citoyens de ce pays que votre avenir s'est assombri.

Ne croyez pas un seul instant que cette situation dramatique soit l'apanage que de certains responsables dans FO.

Je vous donne le lien à écouter d'un Camarade de la CGT (Jean Bernard Gervais qui travaillait au service communication, voir son livre : *Au royaume de la CGT*) qui lui aussi dénonce un syndicalisme d'accompagnement dans son organisation syndicale

<https://youtu.be/7QVYyeo8jDI>

Cette chasse aux sorcières visant des syndicalistes dont je fais partie et qui défendent l'indépendance de l'organisation syndicale et de la Charte d'Amiens contre toutes tentatives de corruption et de pouvoir DOIT CESSER.

La question du respect du mandat à tous les niveaux de FO issu du Congrès confédéral de Lille est un impératif qui s'impose à tous. Personne n'a le droit de brader les acquis que les anciens ont conquis.

Le syndicat doit rester un outil de résistance et d'action en faveur des salariés de ce pays.

Patrick

Sommaire

Au bord du gouffre en 2008,	1
Et maintenant.....	3
Syndicalisme de lutte de classe	4
TÉLÉTRAVAIL ET DOUBLE LANGAGE À FO, CELA SUFFIT.....	6
« Sécurité Globale, de quel droit ? ».....	8
CORRUPTION CONTRE RESPECT DU MANDAT.....	9
VICTOIRE JURIDIQUE.....	10
Quand la Confédération en appelle à la clémence !.....	10
«Vivre ma vie, une anarchiste au temps des révolutions».....	11
Rien ne ressemble plus à l'histoire que ce que le pouvoir consent à mettre dans ses musées.....	13
ROBERT BOTHEREAU.....	14
Manifeste pour un syndicalisme libre et indépendant.....	15

VICTOIRE JURIDIQUE

Fred, secrétaire du syndicat FO du Conseil Régional de Franche Comté Bourgogne manifeste de longue date les revendications de son syndicat, les jours de grève et tous les samedis depuis deux ans, souvent en tête du cortège des Gilets -Jaunes.

Sa détermination lui a valu, pour rappel, 7 gardes à vue, une perquisition à son domicile et 4 procès en correctionnel, sans parler des amendes de 135 € en cascade ; véritable acharnement alors qu'il ne fait qu'exercer son droit le plus fondamental de manifester pacifiquement.

Condamné en 2020 pour avoir scandé "CASTANER ASSASSIN", slogan d'un grand nombre de manifestants lors de la venue du ministre de l'intérieur à Besançon, il fait appel.

Bonne nouvelle pour la Liberté d'expression, il est aujourd'hui relaxé par la Cour de cassation.

Pourtant, rien n'est définitivement acquis, tout est toujours sur l'atelier.

Car, à nouveau interpellé lors de la manifestation du 5 décembre 2020, il a encore écopé d'une amende de 135 € pour s'être rendu à une manifestation, déclarée de surcroît, puis plaqué au sol par six policiers pour leur avoir demandé son chemin pour quitter la manifestation.

Il passe encore en procès, le 20 mai 2021. Suite au prochain épisode.

Restons donc tous vigilants, manifestants, grévistes et militants, car avec les attaques et menaces diverses de l'Etat policier d'aujourd'hui, et la loi de sécurité globale à venir, nous sommes tous Fred.

"Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté contre un peu de sécurité, ne mérite ni l'une ni l'autre et finira par perdre les deux" - Benjamin Franklin.

Laurence S.

Quand la Confédération en appelle à la clémence !

Clémence: (du latin Clementia) : sentiment de générosité qui porte à épargner les coupables ou à atténuer les peines encourues" - Larousse

C'est donc par un stupéfiant appel à la "clémence " que la Confédération, dans un communiqué en date du 22 février dernier s'est adressée à la ministre du travail plutôt que d'exiger que les procédures pour les trop perçus par un certain nombre de salariés précaires et de saisonniers soient abandonnées !

Cet appel à la clémence est une preuve de l'allégeance au corporatisme chrétien. Il s'agit d'une notion qui, à l'origine, était un appel adressé à Dieu. Après c'était appel à la clémence envers le souverain et, avec la constitution actuelle, c'est l'article 17 de la constitution. De fait, seul le président est accessible à la "clémence", pas un ministre.

Faut-il en déduire que la Confédération n'a désormais d'autre ambition pour ses militants et adhérents que de susurrer timidement à l'oreille du gouvernement pour qu'il daigne faire montre de "clémence" sur l'examen de la situation des précaires qui ne sont ni coupables ni hors la loi !

Il serait grand temps que l'appareil revienne à la raison et reprenne la droite ligne de ce qu'est notre organisation. Une organisation libre et indépendante, résistante, revendicative et conquérante.

Dans tous les cas, un syndicat pose des revendications, ne fait pas appel à la clémence (sauf s'il se nomme CFDT).

Pas de clémence pour la clémence, il s'agit de revendiquer !

Victor

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»

19, rue de l'Étang-Bernard
44400 REZÉ

Fondateur de publication: Alexandre HÉBERT
Directeur de publication: Marc HÉBERT

CPPAP: 1125 P 11527
ISSN: 0398-6829

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste
Dépôt légal: Bibliothèque nationale de France

Anciens numéros: www.uas-pelloutier.fr

Contacts:

contact@uas.com

uas.pelloutier@laposte.net

«VIVRE MA VIE, UNE ANARCHISTE AU TEMPS DES RÉVOLUTIONS»

EMMA GOLDMAN

Édition L'Échappée - 2008 - traduit de *Living My Life* par Laure Batier et Jacqueline Reuss

Après de longues années d'exil, à l'âge de 59 ans, Emma Goldman se pose à Saint-Tropez en 1928, pour écrire ses *Mémoires* qu'elle achèvera en 1931. Il s'en suit quelques péripéties dans l'édition de ce livre. Une première édition, aux États-Unis, tronquée de toute la dernière partie autour de son séjour en Russie de 1920 à 1921, puis son autobiographie complète va être éditée dans plusieurs pays, en Amérique, en Angleterre, en Italie, en Espagne et en Allemagne. En France, *Living My Live* est traduit mais pour une adaptation très courte en 1979. Il faut attendre 2018 pour que nous puissions avoir la traduction de l'autobiographie de cette anarchiste illustre.

Fuyant la Russie tsariste, elle arrive aux États-Unis en 1885, elle a 16 ans. Elle devient anarchiste suite à la tragédie de Chicago où huit innocents, huit anarchistes, furent condamnés pour un crime qu'ils n'avaient pas commis. C'est le déclic, elle n'aura de cesse de vouloir «vivre sa vie» en accord avec ses convictions. Couturière, infirmière, sage-femme, elle fut surtout conférencière sur tous les sujets qui intéressent les communautés et les groupes anarchistes, très nombreux et éparpillés dans un grand nombre d'États. Militante pour la maternité consentie, elle commence la promotion de la contraception dans les associations d'agriculteurs au Wyoming, puis dans les meetings organisés dans les villes. En même temps elle soutient les grèves dures des ouvriers face à la violence du capitalisme américain. Elle court d'une conférence à l'autre, organisant les collectes de dons pour le soutien des grévistes, des nombreux prisonniers parmi les militants anarchistes et syndicalistes. Elle parcourt l'Amérique et l'Europe en tout sens. Très prolifique comme tous les anarchistes de cette époque, elle écrit des articles dans les journaux les plus lus de la population américaine, elle participe à la création de journaux dont le plus célèbre est *Mother Earth*. Arrêtée par la police, emprisonnée pour ses idées, elle ne se soumet pas aux menaces. Son compagnon et ami, Alexandre Berckman, après plusieurs années passées en prison, est expulsé des États-Unis dans le cadre de la loi anti-anarchiste appliquée pendant la première guerre mondiale aux États-Unis. Ils sont envoyés

comme du bétail en Russie, leur pays d'origine bouleversé par la révolution de 1917. Nombreux sont les anarchistes américains qui croient que la Russie comble tout ce qu'ils avaient rêvé et défendu une vie entière, le prolétariat libéré. Rapidement, c'est une immense désillusion, les massacres des opposants à la dictature des bolcheviks par la Tcheka, l'horreur vécue à Cronstadt; très rapidement l'urgence est de fuir ce pays de terreurs organisées. Exilée et apatride, elle s'installe en France après avoir parcouru l'Europe à la recherche d'un pays d'accueil.

À chaque fois que j'ouvrais ce gros bouquin de plus de 1.000 pages, j'avais le sentiment de passer une longue soirée à écouter les dernières aventures d'une compagne de lutte, tant son écriture est vivante et sans fioriture. Cela déborde de liberté, de volonté farouche de construire une vie de combats, d'amour, de fraternité et d'émancipation. Une image: vers les années 1910, elle rencontre, sur les routes, un couple d'anarchistes qui se déplace en «*auto-house*», une voiture aménagée (camping-car), où ils ont installé une petite imprimerie! Parés pour la propagande!

L'Amérique

Nous pouvons prendre la mesure de l'importance des aspirations anarchistes portées par toute cette population de travailleurs, constituée de différentes immigrations d'origine européenne. Les premières conférences qu'elle tient sont soit en yiddish, soit en allemand, soit en russe, avant qu'elle ne maîtrise parfaitement l'américain. Cela en montre l'importance des auditoires.

La lecture de son livre, donne le sentiment qu'aux États-Unis la lutte de classe est une constante d'une extrême violence. Deux adversités s'affrontent, d'un côté le capitalisme, avec ses patrons, les larbins des gouvernements, et sa cohorte de flics, de juges et de politicards véreux, et de l'autre côté, les travailleurs, les syndicalistes et les anarchistes. Les syndicats sont corporatistes et les désaccords sont fréquents avec les organisations syndicales de travailleurs anarchistes. Cela n'empêche pas qu'ils se regroupent pour faire front et s'entraider.

Où la vie d'un individu ne pèse pas lourd...

La partie la plus émouvante, c'est la désillusion qui survient immédiatement après son arrivée en Russie. Certes, elle était encore en Amérique, que quelques-uns dénonçaient, déjà, les persécutions bolcheviques, mais nombreux pensaient que ces informations étaient issues de la propagande capitaliste. Cette grande tromperie perdurera bien au-delà, car Lénine et ses sbires comme Trosky, commissaire à la guerre, organiseront par tous les moyens le truchement de la désinformation. Le déroulement du *Congrès Syndical Rouge* ou 3^{ème} *Congrès de l'Internationale communiste*, en 1921 à Moscou, est significatif de la volonté d'intoxiquer par leurs mensonges les congressistes invités. Il dévoile la détermination d'expansion du bolchevisme auprès des syndicats ouvriers de l'Europe et des États-Unis. Les représentants des syndicats américains se soumettent, achetés ou envoûtés. Quelques représentants français, italiens, suédois, espagnols et allemands tentent d'obtenir de Lénine la libération de tous les anarchistes emprisonnés à la prison de Taganka par la Tcheka et assimilés à des bandits. Sirolle, syndicaliste français, dénonce la machination de Moscou.

«Je sais que cette "plus grande révolution" est la plus grande escroquerie qui masque tous les crimes pour maintenir les communistes au pouvoir. [...] Qui auraient imaginé que l'État communiste surpasse l'Oncle Sam!» (E.Goldman).

Les anarchistes et de fait, les anarcho-syndicalistes, sont emprisonnés et exilés en Amérique, condamnés et déportés en Russie; en Europe, ils sont décimés par la machine de guerre de 14-18. Le syndicalisme perdure, mais trop souvent aliéné à l'influence bolchevique. Au delà des années 20, la lutte de classe est rendue doublement complexe: combattre le capitalisme et déjouer les fourberies de l'autocratie soviétique.

Aujourd'hui, les méthodes persistent, les partis d'obédience marxiste utilisent les mêmes stratagèmes d'entrisme dans les organisations syndicales afin de les détourner de leur engagement vers leur desseins politiques.

Nous l'avions constaté, en novembre 2016, lors de la *Conférence Mondiale contre la guerre, l'exploitation et la précarité* à Mumbai: nous observions, au fil des interventions, que, curieusement, l'histoire ouvrière ne débutait qu'en 1917! Pour nous, anarcho-syndicalistes

français, près d'un siècle de notre histoire, depuis 1830, semblait gommé.

Rencontre avec les syndicalistes français un an après le Congrès d'Amiens

En 1907, les anarchistes de la côte ouest (USA), mandatent Emma Goldman pour participer au *Congrès anarchiste international* à Amsterdam. De là elle rejoint Kropotkine qui se trouve de passage à Paris. Bien sûr, elle rencontre Monatte à la *Confédération Générale du Travail* où elle découvre le syndicalisme de la *Charte d'Amiens* en direct. Voici un court extrait des mémoires d'Emma Goldman de passage à la C.G.T. en 1907:

«À la *Confédération générale du travail*, avec l'aide de Monatte, je pus me livrer à une étude du syndicalisme en action. Ses dirigeants étaient quasiment tous anarchistes, des hommes beaucoup plus solides et intéressants que le genre communément rencontré à Paris. Pouget, Pataud, Delesalle, Griffuelhes et Monatte étaient non seulement de brillants défenseurs des nouvelles théories ouvrières, mais ils avaient une connaissance et une expérience pratique des luttes quotidiennes des prolétaires. De concert avec leurs collègues, ils avaient transformé la Bourse du travail en une véritable ruche. Chaque syndicat y avait installé son bureau, et beaucoup tiraient leurs journaux à l'imprimerie commune. "La Voix du peuple", par exemple, hebdomadaire de la C.G.T., était peut-être le journal ouvrier le plus instructif et le mieux corrigé du monde. Pour enseigner aux ouvriers tous les aspects du système industriel complexe, des cours du soir y étaient organisés. Des conférences avaient lieu sur les thèmes scientifiques ou économiques, et les ouvriers faisaient fonctionner eux-mêmes un dispensaire et une crèche bien équipés. [...]

Par l'observation et l'étude du syndicalisme menées à sa source même, j'acquis la conviction que le mouvement syndical matérialisait l'arène économique où le monde du travail opposait sa puissance aux forces organisées de son adversaire le capitalisme».

Alors? Ça nous ressemble un peu, non? Nous sommes toujours là.

Lisez *Vivre ma vie* d'Emma Goldman, c'est une bouffée d'oxygène.

Christine,
6 mars 2021.

Rien ne ressemble plus à l'histoire que ce que le pouvoir consent à mettre dans ses musées

Au moment même où une partie de la population française, mais aussi internationale, entend fêter la trop courte existence de la Commune de Paris en prenant, cette année, appui sur son cent cinquantième anniversaire, une outrance politique, à laquelle ont souscrit d'ignobles tenants de ce monde injuste et inégalitaire, dont des célébrités comme la maire de Paris, une outrance politique, disais-je, vient poignarder, vient porter l'estocade à l'unique exemple moderne que nous ayons de la tentative de création d'un monde autre que mercantile et de classes, bref d'un monde sans haine, égalitaire et s'appuyant sur la démocratie directe.

Cette outrance politique, véritable nouvelle provocation à l'encontre de la laïcité à la française qui veut que l'État ne salarie ni ne subventionne aucun culte et reste neutre vis à vis des religions, veut élever au rang de monument historique, un « sacré-cœur » érigé, à l'initiative d'un magnat de l'époque, et de son fils, en expiation des crimes de La Commune.

Mais, nom de dieu ! De quels crimes était donc coupable la commune de Paris, comme celles de Lyon, qui l'avait précédée, de St-Etienne, du Creuzot, de Thiers, de Toulouse, de Narbonne, de Marseille si ce n'est de vouloir en revenir aux valeurs universelles de la République (re)proclamée le 4 septembre 1870 ?

Malheur aux vaincus qui ont forcément tort : comment, en 2021, existe-t-il encore des « politiques » qui peuvent comparer les quelques dizaines d'otages pris par les communards aux dizaines de milliers de communards fusillés puis massacrés (à la baïonnette) à Versailles et son tristement célèbre camp de Satory, à Paris lors des combats, au canon puis au corps à corps, encore la baïonnette !

Fallait-il que ces soldats de métier aient été frustrés dans leur orgueil de guerriers, d'avoir pris une « pâtée-éclair » contre les prussiens, pour se défouler aussi bestialement sur des femmes et des enfants osant se battre contre eux ?

Dans les otages de la Commune, une douzaine d'ecclésiastiques, dont un évêque ! Il est là, le crime de la Commune, dans l'irrespect des uniformés et des ensoutanés, des lois faites par les riches pour les riches. A bas le sabre et le goupillon qu'ils chantaient,

et, au fond, c'est ça qui leur est reproché, encore aujourd'hui, aux communards, d'avoir cessé de croire aux balivernes, à ces fables d'une nullité sans égal, alors que, pour les honnêtes gens, les « bien-pensants », il faudrait que chacun, à sa place, accepte son sort, sans broncher, parce que la vie ici-bas, c'est comme ça ! L'expiation ! C'est sûr que les milliers de communards condamnés au bagne ont eu le temps d'y réfléchir, en Algérie ou en nouvelle-Calédonie, à Cayenne où à Biribi...

Mais, si on gratte un tant soit peu l'image, c'est la vérité sordide qu'on découvre sous le vernis, le « faites ce que je dis, ne cherchez pas à faire ce que je fais » ! Sinon, ces pauvres ecclésiastiques n'auraient pu que se réjouir de « passer de l'autre côté », puisqu'à les en croire, c'est après la mort que la vie est belle, cette vie sur terre n'étant faite que pour expier le péché originel...

Nom de dieu ! Loin de moi, l'idée de justifier une tuerie, mais toujours et encore aujourd'hui, aller comparer les dizaines de milliers de morts côté Commune aux quelques centaines, en comptant ceux des combats, côté Versailles, c'est mépriser une histoire sur laquelle le pouvoir d'aujourd'hui, solidaire de celui d'hier, jette un voile et ne veut pas s'étendre, celle du peuple cherchant le bonheur de son vivant, se libérant des Eglises et des dogmes, se donnant l'instruction publique et gratuite, se donnant l'égalité des sexes, se libérant des « liens sacrés du mariage » et se donnant la démocratie directe comme moyen de parvenir, sur cette terre et pas ailleurs, à une société libérée du capital, de ses classes et de l'aliénation au et par le travail forcé.

Quels crimes aurions-nous du et devrions-nous encore expier en sacrant le sacré-cœur « monument historique » ?! Au moment où tout-un-chacun s'émeut (à juste titre) de ce qui se passe en Birmanie et partout où des civils sont tués, revenons, le temps et l'espace de quelques lignes sur ces deux officiers, dont l'histoire officielle ne retiendra certes pas l'absence de prouesses face à l'ennemi prussien, mais le seul fait qu'ils aient été fusillés, d'aucuns disent « assassinés » ; Officiers supérieurs versaillais chargés, le 18 mars 1871, de subtiliser les canons de défense d'un Paris refusant de se rendre à l'ennemi, pour les ramener à Versailles, siège du gouvernement auto-proclamé (le 4 septembre 1870), ayant capitulé - N'avaient-ils pas déjà commandé à leur troupe de tirer à bout portant sur la foule pacifique leur faisant barrage ? Si les « lignards » chargés de cette basse besogne, n'avaient mis « crosse en l'air » et rompu les rangs, se joignant ainsi aux femmes, hommes et enfants épargnés, les pourfendeurs de prolétaires (plutôt que de prussiens!) qu'étaient ces deux généraux Lecomte et Clément-Thomas auraient à coup sûr, été considérés comme des héros et acclamés dès leur retour à Versailles. Quoiqu'il en soit, si leurs propres soldats de métier les fusillèrent rapidement, c'est qu'ils savaient de quel courage devant l'ennemi et

de quelle humanité face à « la vermine », ces officiers-là étaient capables !

Aussi, gardons bien en tête ce qu'a vécu la Commune de Paris, et faisons notre possible pour qu'elle ne parte pas en poussière dans un musée de l'ère pre-cybernétique.

Dans ce moment où notre histoire ouvrière se dilue au fil du temps des spectacles et de l'abondance des marchandises à consommer, et s'affronte encore mais toujours plus difficilement à l'Histoire (l'officielle) de la France, les Versaillais d'aujourd'hui, qui nous gouvernent, ont pour but de mettre la touche finale à la séparation des individus et à la parcellarisation des consciences.

Les différentes épidémies covidiennes constituent un véritable pain béni pour les libéralo-libéraux qui nous gouvernent aujourd'hui. Non seulement nous séparer plus encore les uns des autres devient un « jeu d'enfant », en adjoignant aux outils déjà rodés et considérés comme indispensables par chacun de nous, celui du Télé-travail et des visio-réunions ; Mais ce confinement des consciences dans un présent précarisé par les maladies et les risques qui en découlent, accapare notre réflexion et nous empêche tout bêtement de penser notre temps présent autrement que par des mesures sécuritaires, souhaitées toujours plus sécuritaires et exaucées au plus près de la demande, quand elles ne sont pas anticipées à grand renfort de décrets-lois réellement liberticides : « Rien ne ressemble à la vertu comme un grand crime » avait dit Saint-Just

Nous avons eu, jusqu'ici, une histoire ouvrière bourrée de grèves éparses, nationales, générales, plus ou moins bien « suivies » ; des révoltes spontanées et éphémères qui surprennent et/ou font peur aux gouvernants. Aujourd'hui, elles sont toutes potentiellement limitées, d'autant plus facilement réprimées qu'elles sont socialement étouffées par les seuls rythmes sociaux, incontournables pour ne pas dire sacralisés : rythmes scolaires avec ses vacances et ses rentrées ; rythme du travail avec ses ponts, ses vacances, ses rentrées automobiles ou sociales ; rythmes festifs avec les Week-ends, les fêtes officielles (tousaint, Noël et jour de l'an, Pâques, 1^{er} Mai, 15 août,...), etc.

Ce ne sont pas tant les armes crevant les yeux, coupant les doigts ou cassant les membres qui sont venues à bout du mouvement dit des « gilets jaunes », mais bien les nouveaux « us et coutume » nés du monde de la séparation désormais en place.

Comme leurs aïeux de 1871, les communards de demain auront du pain sur la planche, n'en doutons pas un seul instant ! Alors, n'oublions jamais !

Yvon

ROBERT BOTHEREAU

**Du secrétariat de la CGT au
secrétariat général de la CGT-FO
(1933-1963)**

Gérard Da SILVA

**Préfaces de Josiane Blondel et Jean
Jayer**

Robert Bothereau, syndicaliste du Loiret, devient un des secrétaires de la CGT en 1933, à 33 ans. La CGT, dirigée par Léon Jouhaux, est alors « confédérée », c'est-à-dire indépendante vis-à-vis des partis. Les communistes, minoritaires, ont quitté la CGT et fondé la CGTU. Lorsqu'elle fusionne avec la CGT, en 1936, Bothereau est le négociateur de la fusion. Cette CGT réunifiée est pour l'aide à l'Espagne républicaine et contre les accords de Munich. Bothereau s'engage dans la Résistance dès 1940. Constatant en 1945 que la tendance communiste pèse désormais 80% au sein de la CGT, il décide de fonder les *Amis de Force Ouvrière*, qui deviendront la *CGT-Force Ouvrière*. Bothereau en est le premier Secrétaire général (1948-1963). Basé sur des documents d'archives, généralement inédits, cet ouvrage réfute les allégations d'une CGT-FO créée par et avec l'argent de la CIA. Cette première biographie de Bothereau met en évidence son importance comme organisateur du syndicalisme de la Charte d'Amiens: un syndicalisme libre. Militante, désintéressée et fidèle, cette vie exemplaire éclaire l'Histoire du 20^{ème} siècle.

Parution: le 04/02/21

Format: 15,5 x 24 cm - 278 p.

ISBN: 978-2-343-21787-1

25 €

Manifeste pour un syndicalisme libre et indépendant

Ci-joint le Manifeste pour un syndicalisme libre et indépendant, édité en septembre 2012 par le groupe des compañeros de Pelloutier et l'Union des Anarcho-Syndicalistes.

Préambule :

Les compañeros de Pelloutier « Nous femmes et hommes, syndicalistes libres et indépendants attachés à la charte d'Amiens, amis de Pelloutier, anarchistes, anarcho-syndicalistes, libertaires, militants ouvriers, résistants, syndicalistes révolutionnaires ...» devenus compagnons de pensée et de lutte, nous décidons de faire face à l'oppression que subit la classe ouvrière par la dictature du capitalisme.

Nous appelons les salariés militants de la classe ouvrière à œuvrer pour leur liberté, et à défendre partout le syndicalisme libre et indépendant.

Manifeste pour un syndicalisme libre et indépendant

Il nous faut, hélas, constater qu'aujourd'hui, le mouvement syndical est, de nouveau, menacé de destruction pure et simple.

Le syndicalisme ouvrier confédéré a été bâti sur le constat que, si les hommes ont un destin commun, ils n'ont pas les mêmes intérêts et que la situation des uns et des autres se définit à partir de l'établissement de rapports de forces. N'en déplaise à ceux qui propagent le mythe du « bien commun », la lutte des classes demeure une réalité incontournable.

Tel est le fondement de notre syndicalisme tel qu'il a été défini, en 1906, au congrès d'Amiens. Un syndicalisme libre et indépendant, un syndicalisme de lutte des classes.

Aujourd'hui, comme hier, les tenants de l'autocratie opposent à la « Charte d'Amiens » la « Charte du Travail ».

L'unité d'action est uniquement l'expression des revendications des travailleurs et des modalités d'action décidées en commun. Il s'agit alors d'une arme syndicale. A contrario l'unicité syndicale, prétendant réaliser l'unité organique, s'inscrit dans un projet totalitaire.

Les événements se sont considérablement accélérés à l'occasion du mouvement contre la réforme des retraites de 2010. L'intersyndicale est devenue une structure pérenne. Elle regroupe en conglomérat des « organisations syndicales » avec une pléiade de mots d'ordre allant de « réformer la réforme » jusqu'à « une autre réforme ».

Le dénominateur commun de cette « intersyndicale » structurée c'est l'opposition aux revendications de la classe ouvrière, mieux, unité organique oblige, il s'agit de pousser la classe ouvrière vers la démoralisation.

Nous sommes là dans la logique totalitaire d'un syndicalisme tentant de devenir unique sous l'égide du double patronage de Thibault et Chérèque. C'est la conséquence logique de l'accord entre le gouvernement, le MEDEF, la CGT et la CFDT sur la représentativité syndicale.

Pour aller jusqu'au bout de ce processus, ils veulent en finir avec le syndicalisme libre et indépendant et œuvrer à la création d'un syndicat unique intégré à l'État corporatiste.

Les procédures mises en place s'apparentent à une politique fondée sur l'idéologie fumeuse de « l'association capital travail ».

Le syndicalisme doit conformément à la Charte d'Amiens défendre les intérêts de la classe ouvrière dans l'indépendance totale par rapport aux partis, au patronat et aux états.

Dans un tel contexte, il est nécessaire que la CGT-FO résiste aux sirènes totalitaires de l'unicité syndicale. Il faut maintenir notre opposition au syndicalisme rassemblé, participatif, de collaboration.

Pour cela, le respect strict des règles du fédéralisme de la démocratie ouvrière est seul capable de prévenir les dérives bureaucratiques et

la menace de la subsidiarité que le contexte économique, politique et social va encourager.

Il est donc indispensable de réaffirmer notre volonté de voir abrogées la loi sur la représentativité syndicale et sa transposition dans le secteur public.

La résolution du CCN de la CGT-FO des 9 et 10 octobre 2010 stipulait :

« Le CCN réitère sa détermination à développer le syndicalisme libre et indépendant. Il demande le retrait de la loi du 20 août 2008. » .

Ce serait une grave illusion de croire à notre survie dans le cadre de cette loi, y compris en étant « représentatifs ».

L'indépendance syndicale se pose à l'ensemble du mouvement ouvrier international. Sur cette question, nous saluons, nos camarades syndicalistes Tunisiens qui ont œuvré pour leur liberté, mais qui ont refusé d'intégrer le gouvernement provisoire.

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) n'est rien d'autre que la courroie de transmission de la Commission européenne au sein du mouvement syndical. Son objectif est de participer à la construction d'une Europe totalitaire et vaticane au profit du seul capital financier.

Il en est de même pour la Confédération Syndicale Internationale (CSI).

Il s'agit toujours d'impliquer les syndicats dans la gestion de l'économie globalisée.

Il est clair que le but est d'amener les syndicats à cautionner, par leur présence, l'élaboration des décisions dictées par les intérêts du patronat, du FMI, des banques et de leurs supplétifs d'État.

Pour défendre les intérêts de la classe ouvrière, les syndicats se doivent de résister et dire NON à toute forme de participation à ces structures corporatives.

Il nous faut donc recréer des organisations syndicales internationales de syndicats libres.

A ce propos, il convient de dénoncer l'abus de mots qui consiste à, volontairement, confondre sur le plan syndical : « Réformistes » et « intégrationnistes ».

Notre mouvement syndical, partagé par différents courants (notamment réformistes et révolutionnaires), a réalisé et réalise son unité sur la nécessité reconnue par tous de son indépendance.

Dans le contexte international que nous connaissons, où de nombreux peuples se battent

pour le pain, leur liberté et leur émancipation, il est plus que jamais de notre responsabilité d'offrir de réelles perspectives aux travailleurs : nous savons que celles-ci ne sortiront pas des urnes.

C'est par notre implication déterminée, par notre respect du mandat, que nos organisations syndicales réaliseront leur finalité et leurs résolutions, en toute indépendance.

Dans ces conditions, les soussignés considèrent que le moment est venu de lancer un appel solennel, à tous les militants pour qu'ils s'organisent afin de préserver l'indépendance de leurs organisations syndicales, autrement dit, s'opposer à leur intégration ou à leur destruction pure et simple.

Liste des signataires :

Jean Louis ABAUTRET 56, Josiane ANSQUER 29, Christine AUBÉRY 22, Sylvain AUVRAY 50, Nicole BARNOUD 69, Didier BECASSE 22, Lucienne BELKHAIR 29, Jean BERCHER, Fabrice BERNARD 29, Bénédicte BERNARD 29, René BESCOND 29, Arnaud BOONE 22, Emmanuelle BOULARD 22, Mostafa BOULIL 35, Robert BOURDIC 29, Yvon BOURHIS 22, Marie-Catherine BOYADJIS 44, Carole BOZEC 29, Patrice BRENEOL 29, Patrick BROSSARD 44, Daniel CAM 29, Syndicat FO des Territoriaux de Brest CGT-FO BREST CUB 29, Bruno CHOISNE 29, Serge COCAIGN 29, Dominique COGNYL 29, Béatrice COLLIOU 29, Alain CORRE 29, Gilles COUSIN 22, Didier CREIS 29, Céline CUSSAC 35, Catherine DENIS 29, André DI BATISTA 29, Antonia DOMINGUEZ 29, CE de l'UD du Finistère 29, Gilles FEUNTEUN 29, Jean-Luc FILY 29, Laetitia FONFERRIER 29, Frédéric FOURMENT 35, Didier GAILLARD 35, RMOAL GALERON 29, Valérie GERVAIS 75, Loïc GISDAL 29, Denis GOUPIL 22, Denis GUEGUEN 29, Marc GUIGOURESE 29, Christelle GUILLERM 29, Michèle GUILLEROT 29, Marie-Yvonne GUILLOU 29, Mathieu HAMON 22, Marc HÉBERT 29, Jean HEDOU 75, Karl HENNEQUIN 22, Annie JOSSELIN 35, Christian JOYEUX BOUILLON 69, Bertrand KANBAN 44, Béatrice KERBERENES 29, Annie KERHAIGNON 29, Erwan JAGUIN 22, Denis L'HOSTIS 29, Franck LAPOISSE 22, Sarah LEBLOND 56, Régis LEBLOND 56, Pascal LE CADRE 56, Elise LE CLOIREC 29, Eric LE COURTOIS 22, Jean-Paul LEFEBURE 69, Jean-Pierre LE FEVRE 22, FO GAD SAS, Patrick LE GOAS, Catalina LEJEUNE29, Brigitte LE MEHAUTE 22, Jean-François LE PALUD 56, Dominique LEPLUMEY 50, Nanette LE ROY 29, Jacques LE SOMMER 29, Patricia LELOUP 22, Marie LENNON 29, Laurent LEPETITCORPS 29, Fabrice LERESTIF 35, Alain LOSSOUARN 29, Lydie LOYER 56, Gael MALGORN 29, Carole MALOISEL 56, Michel MARCHADOUR 29, Christelle MARTIN 75, Max MARTINASSO 22, Véronique MENGUY 22, Stéphane MERRER 29, Valérie MEVEL 29, René MICHOUILLIER 25, Jean-Luc NEDELEC 29, Nicole PELLEAU 29, Sylvie PENVERN 29, Marcel PERROT 29, Yann PERROTTE 50, Gaëlle PERSON 22, Marie-Louise PICHON 29, Yaele PLOUZENNEC 29, Michel POULET 67, Jacques PRIGENT 29, Julien PRUVOST 67, Philippe RAOULT 22, Thierry RAPIN, Philomène RAULT 29, Gérard RIAANT 29, Christophe RICHARD 29, Georges RIVALIN 44, Serge ROUDAUT 29, Corinne SALAUN 29, Jacqueline SALIOU 44, Rémi SALOU 29, Patrice SERBA 29, Emilie SIBOURG 22, Jacques TALLEC 35, Nicolas TESSIER 17, René THEPAUT 29, Thierry THIERCELIN 49, Jean THIRLAND 56, Odile TROUSSEAU 44, Patrick VEGUER 35, Sylvain VERMET 35, Marina VIDELO 22, Kristen VIDELO 22